



COMITÉ DES CITOYENS
DU VIEUX-QUÉBEC

Procès verbal de la réunion annuelle de l'Assemblée générale 22 janvier 2008

Étaient présents : Paul Angers, Colette Beauchesne, Jean Beauchesne, Marie-Hélène Bergeron, Roger Bertrand, Claudette Blais, Paule Blair, Benoît Bossé, Marc Côté, Élisabeth Farinacci, Nadine Galy, Louise Gauthier, Louis Germain, Christine Gosselin, Jacques Joli-Coeur, Diane Lachance, Jacques Lamarche, Denis L'Anglais, Francine Lavoie, Guy Leblanc, Bengt Lindfelt, Léonce Naud, Isabelle Roy, Alain Samson, Véronyc Sansoucy, Ginette Veilleux.

La réunion débute à 19h30.

1. Élection du président de la réunion

Louis Germain propose l'élection de Jacques Lamarche comme président de la réunion. Ce dernier accepte et est élu sans opposition. Isabelle Roy agit comme secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Claudette Blais, appuyée par Louise Gauthier, l'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du procès verbal de la réunion du 14 novembre 2006

Sur proposition de Marc Côté, appuyée par Claudette Blais, le procès-verbal de la réunion annuelle de l'Assemblée générale tenue le 14 novembre 2006 est accepté.

4. Rapport des activités de l'année écoulée – 19h10

Le président du Conseil, Louis Germain, dépose et commente le rapport des activités de l'année. Ce rapport est joint en Annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Jacques Jolicoeur propose une motion de remerciement envers Christine Gosselin et Benoît Bossé pour leur travail accompli au sein du Comité consultatif. Appuyée par Denis L'Anglais, la motion est adoptée à l'unanimité. Benoît Bossé souligne à son tour l'implication de Claudette Blais et Denis L'Anglais dans ce dossier.

Les membres sont invités à transmettre leur adresse courriel au secrétariat car il s'agit d'un outil de communication efficace.

Jacques Jolicoeur informe l'Assemblée du fait que huit minibus électriques seront en service dès le mois de juin dans le cadre du programme de Navette centre-ville. Benoît Bossé lui demande si les autocars vont par conséquent être empêchés de pénétrer dans le VQ. Jacques Joli-Cœur répond qu'il n'y a pas de lien, au sein de l'administration, entre ces deux dossiers. Benoît Bossé déplore cette situation, indiquant qu'à l'origine, les deux dossiers étaient effectivement liés.

Sur proposition de Francine Lavoie, appuyée par Jean Beauchesne, le rapport d'activité est accepté.

5. Rapport du président

Le président du Conseil en ayant traité au point 4, on procède avec le point suivant.

6. Rapport financier

La trésorière, Isabelle Roy, dépose et commente le rapport financier de l'année. Ce rapport est joint en Annexe 2 au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Benoît Bossé s'interroge du changement du coût de la cotisation. Pourquoi est-elle passée de 20,00\$ à 10,00\$. Louis Germain répond que la majorité des organisations ne demandent que 5\$ pour la carte de membre et que la décision a été prise pour réduire cette différence, rien n'empêchant par ailleurs un membre de souscrire une somme plus élevée

Sur proposition de Francine Lavoie, appuyée par Louise Gauthier, le rapport financier est adopté.

7. Interventions des membres

Benoît Bossé opine que certains points auraient dû mériter l'attention du CCVQ :

- 1- Le nouveau maire se dit favorable à fêter la St-Sylvestre chaque année à Place d'Youville. Il rappelle que le 31 décembre dernier, les résidants ont subi les inconvénients d'un tel événement.
- 2- Le Red Bull Crashed Ice et ses irritants. Il propose de rappeler à M. Labeaume les règles du jeu; les résidants existent!
- 3- La mise en fonction d'un tramway à Québec.
- 4- L'hôtellerie illégale. Il mentionne la mise en place d'un concours du 400^e dont les gagnants passeront une semaine dans un condo du Vieux-Québec, gracieuseté des immeubles Charlevoix. Il s'agit très probablement d'hôtellerie illégale.

Christine Gosselin aborde le sujet du Plan directeur. Elle expose les enjeux du zonage et insiste pour qu'il y ait une pérennité dans les mesures adoptées. Elle s'interroge aussi

sur les priorités des secteurs à fonctions multiples. Qui va faire l'arbitrage? Elle propose un débat sur la question. Elle s'interroge aussi à savoir si les élus vont respecter la dynamique de consultation.

Benoît Bossé propose d'aborder le suivi du Plan Directeur lors de chaque rencontre.

Christine Gosselin poursuit sur le thème du Crashed Ice. Elle propose que pour chaque événement structurant, il y ait une bonne consultation des gens qui vivent dans le secteur où se déroulera l'événement. Elle n'a pas senti que le CCVQ a appuyé les citoyens riverains. Elle propose la mise en place s'un système de consultation plus efficace.

Benoît Bossé rappelle que le mandat du CCVQ est de défendre les citoyens du Vieux-Québec. Il ne croit pas que l'ensemble des citoyens ont été consultés lors des pourparlers entre le CCVQ et Gestev au sujet du Crashed Ice.

Christine Gosselin reprend sur le thème de la murale BMO. Elle ne comprend pas pourquoi le CCVQ s'est fait le porte-parole d'un mouvement de contestation alors que le murale se trouverait hors des murs. Elle exprime son malaise et sa déception. Elle juge que cela crée une confusion dans le rôle du CCVQ.

Elle se questionne aussi sur l'amélioration qu'a apporté la nomination d'un interlocuteur de la Ville pour les dossiers courants du CCVQ, citant une rencontre qu'elle a déjà obtenue avec un cadre supérieur de la Ville lorsqu'elle était présidente du CCVQ.

Francine Lavoie propose de demander aux organisateurs du Red Bull d'attribuer un nom français à l'événement. Elle propose au CCVQ d'en faire une recommandation. Cela ne réglerait pas le problème du dérangement, mais cela serait normal pour le berceau de la langue française en Amérique.

Paul Angers est résidant de la Côte de la Montagne. Il est en désaccord avec l'appui du CCVQ au Red Bull. Il n'y voit aucun avantage, que des inconvénients. Il juge ce genre d'événement incompatible avec une vie de quartier normale. Il propose que l'on accorde plus d'attention à ces événements envahissants.

Louis Germain répond alors aux questions des membres.

En réponse à Mme Gosselin, il mentionne que la principale différence entre sa rencontre, unique, avec un cadre supérieur et la situation qui prévaut maintenant est que la relation entre le directeur général de l'arrondissement et le CCVQ est instituée formellement par une décision du Comité exécutif de la Ville et que par conséquent cette relation fait désormais partie de la tâche normale du directeur général.

En réponse à M. Angers, il dit qu'il se pourrait bien qu'il s'oppose personnellement à la reprise du Red Bull, vu la frustration prononcée de certains riverains du circuit.. Il s'engage à ce que le CCVQ fasse une consultation plus complète auprès des riverains advenant un projet de reprise.

Roger Bertrand prend la parole en lien avec les pourparlers avec la Ville. Il témoigne qu'il a participé aux démarches de la désignation d'un interlocuteur privilégié et qu'ils ont pu identifier une cible majeure; l'hôtellerie illégale.

Louise Gauthier commente le Red Bull. Elle fait la comparaison avec les Fêtes de la Nouvelle-France qui envahit aussi la côte de la Montagne. Est-ce plus acceptable puisque c'est un événement culturel? Elle commente qu'en plein mois de janvier, cela apporte du mouvement dans le VQ et cela a du bon.

Marc Côté endosse les positions de Christine Gosselin. Le CCVQ doit rallier les gens visés, et cibler plus spécifiquement en fonction des événements. Il nomme à titre d'exemple le Festival d'été.

8. Amendements aux règlements généraux

Denis L'Anglais, conseiller juridique du CCVQ, dépose la proposition, ci-dessous, d'amendements aux règlements généraux du CCVQ. La proposition est appuyée par Marie-Hélène Bergeron.

A. Modification du règlement 1.1.4

Il est proposé de modifier la définition du mot «Loi» de l'article 1.1.4 pour :

- tenir compte des modifications de la Loi sur les compagnies adoptées depuis 1977;
- tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales;
- faire référence aux dispositions d'ordre public du Code civil du Québec touchant la responsabilité des administrateurs dont on avait omis la référence lors de la rédaction du règlement.

Le règlement se lirait comme suit :

1.1.4 «Loi» désigne la Loi sur les compagnies (L.R.Q. 2006, c. C-38), la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q. 1993, c. P-45), le Code Civil du Québec (L.Q., 1991, c-64) leurs règlements afférents ainsi que toute modification subséquente.

B. Addition au règlement 1

Il est proposé, pour simplifier l'administration du Comité, que la date du 1 janvier soit retenue pour déterminer la durée des mandats des administrateurs ainsi que l'étendue de l'exercice financier. Un nouvel article se lirait ainsi :

1.8 Exercice financier et computation des délais pour les mandats d'administrateurs

L'exercice financier du CCVQ coure du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Il en va de même pour la computation des délais de deux ans des mandats des administrateurs.

C. Modification du règlement 5.1

De façon à assurer un vote prépondérant au président du CA en cas d'égalité des voix, il y a lieu d'avoir un nombre impair d'administrateur au sein du CA en proposant de **porter de 10 à 11 le nombre d'administrateurs**. La possibilité offerte au président sortant de faire partie du CA pendant un an soumet le nombre des administrateurs à la discrétion du président sortant. Il y a lieu de s'assurer que le nombre d'administrateurs soit un nombre impair.

D'autre part, afin de s'assurer que le critère de «résidence» dans le Vieux Québec soit le critère prépondérant dans le choix des administrateurs sans pour autant exclure le propriétaire ou copropriétaire non résidant, et afin d'assurer une meilleure représentation du milieu de vie du Vieux Québec, il y a lieu d'ajouter le critère de l'activité professionnelle du «membre actif» désireux de se présenter comme administrateur en ajoutant : «exerçant leur métier ou profession dans le domaine institutionnel, culturel, commercial ou des affaires sur le territoire du Vieux Québec.» Il y a donc lieu de modifier l'article 5.1 et 5.3 de la façon suivante et d'abroger l'article 15.1 portant sur les dispositions transitoires de la première élection des administrateurs :

5.1 Composition.

Les administrateurs, au nombre de onze, forment le conseil. D'office pour une durée d'un an, le président sortant s'il le désire, s'ajoute aux membres du conseil.

Au moment de sa composition et lors de son renouvellement par tranche, les administrateurs en poste veillent à ce qu'au plus cinq administrateurs, membres actifs exerçant leur métier ou profession dans le domaine institutionnel, culturel, commercial ou des affaires sur le territoire du Vieux Québec, puissent y être élus.

5.3 Élection et durée d'office

Sauf, s'il en est autrement prescrit par l'acte constitutif ou un règlement de la corporation, les administrateurs sont élus par les membres actifs à l'assemblée générale annuelle. Ils sont élus pour un mandat de deux ans. Les membres actifs élisent cinq administrateurs aux années paires et les six autres aux années impaires. Si l'élection des administrateurs n'est pas faite à l'assemblée générale annuelle, elle peut l'être à une assemblée générale extraordinaire subséquente dûment convoquée à cette fin. À moins qu'ils ne démissionnent, les administrateurs sortants restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs ou de leur réélection

D. Modification de l'article 5.9

Enfin, pour assurer la cohérence avec la modification de la définition du mot «Loi» de l'article 1.1.4, faisant référence à la responsabilité des administrateurs, il y a lieu de modifier l'article 5.9 de la façon suivante :

5.9 Responsabilité des administrateurs et dirigeants

Sous réserve des dispositions de la Loi, un administrateur...

Benoît Bossé propose que l'étude et l'adoption des amendements soit effectuée article par article. Adopté.

Claudette Blais indique que la teneur du second alinéa de l'article 5.1 proposé ne correspond pas à l'intention des administrateurs. Cette intention est de faire en sorte que ne puissent être élu administrateur que des citoyens résidants, mais que certains de ces résidants soient actifs dans les domaines institutionnel, culturel, commercial ou des affaires sur le territoire du Vieux Québec. Or le règlement actuel permet à un citoyen non résidant, moyennant certaines conditions, d'obtenir le statut de membre régulier du CCVQ, ce qui lui permettrait de devenir administrateur contrairement à l'intention précitée. Pour respecter l'intention, il faudrait amender la définition de membre, ce qui devra être fait à une réunion ultérieure. Sur proposition de Bengt Lindfelt, appuyée par Roger Bertrand et approuvée à l'unanimité, le second alinéa de l'article 5.1 proposé, qui se lit comme suit :

Au moment de sa composition et lors de son renouvellement par tranche, les administrateurs en poste veillent à ce qu'au plus cinq administrateurs, membres actifs exerçant leur métier ou profession dans le domaine institutionnel, culturel, commercial ou des affaires sur le territoire du Vieux Québec, puissent y être élus.

est donc déposé en attendant la révision des articles définissant le statut de membre.

On procède alors à l'adoption, article par article, des amendements proposés, lesquels sont tous adoptés à l'unanimité, sauf l'article déposé.

9. Élection des administrateurs

Le président de la réunion fait part à l'Assemblée que quatre postes d'administrateurs sont à combler. Louis Germain propose les quatre candidats suivants :

Louise Gauthier (administrateur sortant)

Jean Beauchesne (coopté en décembre)

Élisabeth Farinacci

Almincar Rodriguez (coopté de décembre)

Aucune autre candidat ne se présentant suite à l'appel de candidatures formulé par le président de la réunion, les quatre candidats sont déclarés élus.

10. Aparté des administrateurs élus et désignation des officiers

Les administrateurs se retirent pour délibérer.

11. Présentation des officiers

La réunion reprend après une pause et le président de la réunion annonce que les administrateurs ont choisi Louis Germain pour occuper le poste de président pour une seconde année.

Louis Germain annonce que Roger Bertrand et Isabelle Roy ont accepté les tâches de vice-président et de secrétaire-trésorier.

12. Exposé du plan d'action pour l'année et établissement des priorités

Louis Germain dépose le plan d'action pour l'année 2008, joint au présent procès-verbal en Annexe 3 pour en faire partie intégrale.

13. Interventions des membres

Denis l'Anglais revient sur le Red Bull. Il demande aux gens présents de nous informer des incon vénients vécus, pour alimenter notre réflexion.

Benoît Bossé souligne l'effort du CCVQ sur le plan d'action, et l'effort de Roger Bertrand au niveau du 400e.

Il insiste pour que les membres n'oublient pas les incon vénients vécus par les citoyens dans le cadre de différents événements. Il ne veut pas que le VQ serve seulement de décor à un show de télé, car il y a plus! Il demande au CCVQ d'insister pour que les citoyens sachent davantage ce qui se passera chez eux, afin d'éviter de les mettre devant le fait accompli. Il propose des assemblées plus fréquentes, pour des mises au point, et des échanges d'idées. Il mentionne à nouveau son intérêt sur le point du patrimoine.

Paule Blair prend la parole. Elle juge que les mécanismes de consultation sont déficients. Elle propose de faire un rappel aux membres pour le renouvellement de leur membership.

Léonce Naud, membre ami, propose aux gens intéressés de leur faire parvenir un document sur la relation entre le citoyen et le fleuve, gratuitement. Il invite les gens présents à une initiative citoyenne le 22 juin, où Jacques Amyot, âgé de 83 ans, traversera le Bassin Louise à la nage.

Alain Samson dénonce la pauvreté du commerce de proximité dans le Vieux-Québec en général, et propose que le CCVQ élargisse ses efforts et ne se limite pas à la rue St-Jean. Il invite le CCVQ à faire des démarches suite à la perte de l'unique guichet de la Caisse populaire dans le secteur Place Royale.

Marie-Hélène Bergeron salue les démarches de Roger Bertrand pour le 400e. Elle se demande comment nous pourrions accroître notre visibilité. Pourrait-il y avoir un « identifiant résidant » qui serait remis aux citoyens afin de marquer leur présence?

Francine Lavoie s'étonne que le plan d'action ne touche pas à la relation des citoyens avec le fleuve. Louis Germain répond que le CCVQ ne peut pas être de tous les combats et qu'il donne déjà son appui à l'organisation Accès Saint-Laurent Beauport qui s'occupe précisément de cette question.

Christine Gosselin mentionne que l'accès public au fleuve est important. Elle mentionne qu'avant d'écrire une lettre au Red Bull, les citoyens devraient se rencontrer et se concerter. Concernant le 400e, elle dit que la nuisance d'occupation du VQ va s'accroître suite aux événements, et que les effets nuisibles seront cumulatifs. Sur le thème du mobilier urbain, elle propose de demander aux organisateurs d'être plus créatifs, et de mettre sur pied une politique d'animation urbaine. Elle propose d'en faire mention lors de la prochaine rencontre avec le DG de la Cité. Puis, elle s'interroge sur les intentions de M. Labeaume de réduire le nombre de conseillers. Quel sera l'impact démocratique sur les citoyens?

Benoît Bossé félicite Louis Germain pour le site Web, disant qu'il s'agit d'un outil fabuleux. Il propose de l'utiliser comme outil de suivi. Louis Germain est applaudi.

M. Germain prend finalement la parole et mentionne que le Conseil de quartier et le CCVQ vont travailler en équipe sur certains dossiers.

8. Varia

Aucun point n'a été proposé.

9. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21h45.

Annexe 1

Rapport des activités de l'année écoulée

Je désire vous livrer ici une liste des principales activités auxquelles nous nous sommes consacrés au cours de l'année. Je vous énonce aussi certains résultats obtenus, toujours après de nombreuses années d'efforts. Qu'il soit suffisant de rappeler qu'il a fallu dix ans pour obtenir des vignettes de stationnement dans le Vieux-Québec et que pour ce faire, il a été nécessaire d'obtenir des amendements à la convention collective des fonctionnaires du Gouvernement du Québec. Quel est le lien, demanderez-vous? Disons que le privilège des uns empêche le privilège des autres.

L'action politique, municipale ou autre, n'est jamais simple et ne débouche que rarement sur des résultats rapides. Il faut être maire pour que les choses se passent vite, et là encore...

Plan directeur

Après cinq ans de travaux, auxquels le CCVQ a été étroitement associé, notamment via le défunt Comité consultatif, la Ville a adopté le «Plan d'action du plan directeur de quartier Vieux-Québec». Il s'agit là d'un travail considérable qui a reposé principalement sur les épaules de Benoît Bossé et Christine Gosselin, cette dernière représentant le CCVQ au Comité consultatif.

Je sollicite de l'Assemblée générale une motion de félicitations et de remerciement à l'endroit de Christine Gosselin et Benoît Bossé pour leur travail soutenu et de haute qualité.

Ce travail a porté ses fruits. Le plan d'action retient la majorité des recommandations du CCVQ qui a exercé fructueusement un indiscutable leadership dans cette délicate opération.

Il s'agit maintenant de la mise en œuvre de ce plan d'action. Les plans sont bons, les actes doivent être à la hauteur des plans. La Ville est maintenant en processus de modification du zonage. Le CCVQ y verra avec vigilance.

Toute la documentation relative à ce dossier est disponible sur le site Internet du CCVQ.

Un interlocuteur privilégié.

Il y a deux ans, le président du CCVQ, Denis Angers, avait adressé à la mairie une demande de rencontre avec le Comité exécutif. En avril 2007, cette demande a trouvé écho. Louis Germain, Roger Bertrand et Isabelle Roy ont rencontré madame Boucher et le Comité exécutif. Leur principale requête a reçu un accueil favorable. C'est ainsi que le directeur général de l'arrondissement de La Cité est devenu «interlocuteur privilégié» du CCVQ. Le CCVQ obtient ainsi un canal de communication directe avec la plus haute

instance décisionnelle de l'arrondissement. Deux réunions ont eu lieu à ce jour, en juillet et en septembre.

Notre interlocuteur est Louis Beaupré, lequel sera remplacé au cours des prochains jours par Serge Allen. Nous remercions vivement Louis Beaupré pour son ouverture, sa cordialité et son efficacité. Nous le regretterons.

L'Agora du Vieux Port

Malgré une recommandation unanime de toutes les instances concernées, de la Ville de Québec à l'administration du Port de Québec et passant par la commission *ad hoc*, le Conseil des monuments et sites et toutes les forces d'urbanisme du milieu, le Gouvernement fédéral a décidé d'imposer la reconstruction de l'Agora.

Le CCVQ a monté en collaboration avec le CMSQ, sans succès, une opération de relations publiques pour contrer le projet.

Red Bull Crashed Ice

Le CCVQ a eu à gérer deux fois cet événement. En mars 2007 et à l'automne 2007. Lors de la course de mars, il a donné son avis à certaines conditions, la majeure partie ayant été rencontrées.

Pour le second événement, prévu en fin de semaine, les organisateurs ont rencontré Louis Germain et Denis L'Anglais au cours de l'été pour demander leur avis quant aux améliorations projetées dans l'optique d'une reprise de l'événement durant l'hiver 2008.

Après avoir formulé plusieurs recommandation, considérant la qualité des améliorations proposées d'une part et l'intérêt général d'autre part, le CCVQ a donné son aval à la reprise du RBCI. Cette recommandation n'a toutefois pas fait l'unanimité au sein du CCVQ, certains riverains de la côte de la Montagne et de Place Royale exprimant leur profond désaccord.

Là encore, toute la documentation pertinente peut être consultée sur le site Internet.

Hôtellerie illégale

Malgré les efforts du CCVQ, ce dossier traîne depuis des années, faute de volonté politique municipale. En 2007, il y a eu déblocage du côté de la volonté politique.

La pression touristique sera forte en 2008. Au vu de cette menace pour l'habitation dans le Vieux-Québec, les représentations du CCVQ ont trouvé écho, grâce notamment à l'arrivée aux commandes de la Ville de notre conseiller municipal, Jacques Joli-Cœur.

La Ville a mandaté du personnel pour s'attaquer au problème. Un comité a notamment été formé, dont le CCVQ fait partie. Ce comité a tenu deux réunions à ce jour et des mesures sont planifiées pour contrer le phénomène. Mais là comme ailleurs, la lourdeur administrative complique les choses. Des développements importants sont susceptibles de se produire au cours des prochaines semaines. Nous vous en informerons vis le site Internet, notamment.

Nous proposerons à l'Assemblée que ce dossier devienne la priorité d'action #1 au cours de 2008.

La murale BMO

Ce projet de la Commission de la capitale nationale, du Gouvernement du Québec et de la Banque de Montréal a été très contesté. Il s'agit d'une murale d'une esthétique discutable que ses promoteurs désiraient installer sur le mur ouest du basilaire de l'édifice Marie-Guyart, face à la chapelle historique du Bon-Pasteur, en guise de cadeau pour le 400^e de Québec. Or, une murale de même thème doit aussi être installée dans les treize autres capitales du Canada.

Le CVVQ a accepté d'être le porte-parole d'une coalition dénonçant le projet. En émettant un communiqué de presse intitulé «Le mauvais cadeau au mauvais endroit», la coalition affirmait que cette murale n'était pas un cadeau pour le 400^e, vu que treize autres villes recevaient le même et qu'il injurait l'architecture de Marie-Guyart.

La CCNQ étudie actuellement des solutions alternatives.

Les Fêtes de la Nouvelle-France

Pour ces fêtes, le CVVQ a continué le travail entrepris depuis plusieurs années pour faciliter l'insertion d'un tel événement au cœur de la vie quotidienne des résidants de Place Royale.

Le site Internet www.ccvq.org

Tout au long de l'année, les membres et amis du CCVQ ont été informés de façon directe des principaux enjeux par ce site Internet.

Le Conseil de quartier

Le CCVQ avait recommandé de conserver le Comité consultatif parce qu'il en appréciait la diversité. Résidants, commerçants et institutions s'y côtoyaient et pouvaient dialoguer sur les questions d'intérêt commun.

Les résidants ont choisi de remplacer le Comité consultatif par le Conseil de quartier. Le CCVQ, toujours axé sur la concertation, salue la mise en place du CQ et en fera son meilleur allié dans la promotion des intérêts des résidants et la sauvegarde du patrimoine.

La navette du Vieux-Québec

Après dix ans, la navette tant réclamée par le CCVQ a fait ses premiers essais au cours de l'été 2007. Il semble qu'ils aient débouché sur un constat de réussite. Nous errons la suite.

Annexe 2

Rapport financier 2006-2007

Ce rapport présente la situation financière du Comité des citoyens du Vieux-Québec en date du 31 décembre 2007.

Conformément aux règlements du CCVQ, chacune des dépenses inscrites a été approuvée par le Conseil d'administration.

	2006-2007	2005-2006
Revenus		
Membership	270	1180
Dons	155	190
Affiches	0	0
Autres	0	0
Total des revenus:	425	1360
Dépenses		
Frais de poste	199,21	305,93
Papeterie	518,47	345,12
Téléphone/ Internet	182,48	1313,42
Casier postal	575,45	-
Location de salles	243,85	-
Repas et boisson réunions	139,09	-
Divers	180	326,02
Frais bancaires	60	48
Total des dépenses :	2098,55	2338,49
Excédent de l'exercice :	(1673,55)	(968,49)
Solde de l'encaisse au 31 décembre 2007 :	379.61	

Notes

1. Dès mai 2006, la fonction de trésorier et de secrétaire ont été progressivement regroupées. Cette fusion initiée par Étienne Berthold a démontré son efficacité au fil

du temps. Étienne Berthold a occupé les fonctions de secrétaire et trésorier de mai 2006 à juin 2007, moment où Isabelle Roy a pris le relais.

À son tour, Mme Roy a établi son ordre personnel dans les documents associés à la trésorerie. Pour cette raison, le détail de l'état financier 2005-2006 diffère des années précédentes. Certaines catégories ont été modifiées pour en faciliter la compréhension. Il est donc difficile de rapporter les chiffres de certaines catégories de l'exercice de 2005-2006 dans le détail.

2. Depuis le 30 septembre 2006, le Conseil d'administration a dû effectuer plusieurs dépenses importantes. Notons particulièrement :

- 575,45 de casier postal, couvrant la période du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2008
- 518,47 de papeterie, comprenant les cartes de membre et les cahiers d'adhésion.
- 243,85 de location de salles pour réunions de l'Assemblée générale

La catégorie « divers » de la période 2006-2007 comprend exclusivement les frais associés à l'entreposage des archives du CCVQ.

3. Constat général

Les revenus du CCVQ ont fortement baissé en 2007. Les intrants reliés aux adhésions sont à leur plus bas niveau, ce qui entraîne un exercice financier déficitaire. Les 160 membres n'ont pas été sollicités pour renouveler leur adhésion, cette tâche ayant été simplement perdue de vue.

En 2008, le CCVQ fera les efforts qui s'imposent pour renouveler les adhésions de ses membres et tentera de diversifier l'origine des revenus en recherchant des commanditaires et en organisant diverses activités de financement. On s'est doté des outils nécessaires, cartes de membre, cahiers d'adhésion et mise à jour de la liste informatisée des membres.

Annexe 3

Plan d'action

Voici les dossiers sur lesquels nous nous proposons de fournir le plus d'efforts. Ils sont placés en rang de priorité. Quant aux dossiers 8, et 9, Relations et Bulletin, ils sont en fin de liste non pas parce qu'ils sont moins importants mais parce qu'il s'agit de dossiers constituant la toile de fond de nos activités. Il ne s'agit pas de problèmes à régler mais de moyens d'action, en quelque sorte.

Dossiers

1. Hôtellerie illégale
2. Plan d'action du Plan directeur et plus immédiatement, plan de zonage
3. 400^e
4. Famille et vie dans le Vieux-Québec
 - a) Conditions de vie
 - b) Accès à la propriété
 - c) Perception externe de la vie dans le Vieux-Québec
 - d) Qualité du commerce sur la rue St-Jean
 - e) Services de proximité
5. Transports, déplacements et circulation
 - a) Autobus touristiques
 - b) Navette du Vieux-Québec
 - c) Prolongement de durée des parcomètres de 18h à 21h
 - d) Circulation lourde sur Dalhousie et alentours
6. Patrimoine
 - a) Politique du patrimoine
 - b) Programmes de soutien financier aux propriétaires
7. Vie culturelle
8. Relations avec le Conseil de quartier, les commerçants et les institutions
9. Bulletin annuel de la Ville et Opération vigie